

DELIBERATION

2 (5.3)

Le 25 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Monsieur DRIOL, Madame SPADA à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Modification de la composition des groupes de travail

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée délibérante qu'en sa qualité de Conseiller Municipal, M. Marcel JACOB avait été désigné membre de plusieurs groupes de travail municipaux.

Compte-tenu de sa démission il en découle également la vacance des sièges qu'il occupait dans les différentes instances.

Ainsi, il est nécessaire de procéder au remplacement de M. Marcel JACOB par M. Baptiste PEPIN en sa qualité de Conseiller Municipal nouvellement installé, dans les groupes de travail suivants :

- Sport, Santé et Loisirs,
- Urbanisme, Politique de la Ville, Sécurité et Tranquillité publique,
- Finances et Personnel,
- Patrimoine Immobilier, Travaux et Aménagements.

Les autres groupes de travail demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Baptiste PEPIN pour siéger au sein des 4 groupes de travail précités,
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition des groupes de travail comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210126-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

Affichage : 26/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

2 (5.3)

Jeunesse, Education et Citoyenneté	Solidarités et Cohésion sociale
<ul style="list-style-type: none">- Céline MONTAGNON- Pascal GALONNET- Isabelle BOIS-CARTAL- Marie FRANC- Ludovic CEYTE- Sylvie COLOMBO	<ul style="list-style-type: none">- Nicole BRUEL- Muriel SPADA- Emmanuel ROBERT- Noélia SEGUIN- Mauricette MOINE- Catherine SORGI
Attractivité, Animations, Evènementiel	Finances et Personnel
<ul style="list-style-type: none">- Eric VOCANSON- Pascale DUMAZET- Stéphane FAVEYRIAL- Marie FRANC- Sylvie COLOMBO- Mauricette MOINE	<ul style="list-style-type: none">- Marc MONTEUX- Michèle DUCREUX- Leihla KHEBRARA- Emmanuel ROBERT- Catherine SORGI- Baptiste PEPIN
Cadre de vie et Déplacements	Culture, Patrimoine et Tourisme
<ul style="list-style-type: none">- Pierre Julien MARRET- Pascale DUMAZET- Ludovic MAGALHAES- Emmanuel ROBERT- Ludovic CEYTE- Pascal CAMPEGGIA	<ul style="list-style-type: none">- Hélène FABRE- Michèle DUCREUX- Muriel SPADA- Isabelle BOIS-CARTAL- Sylvie COLOMBO- Catherine SORGI
Sport, Santé et Loisirs	Généralités seniors et Egalité femme-homme
<ul style="list-style-type: none">- Cyrille CHAPOT- Niyazi KARA- Stéphane FAVEYRIAL- Marie FRANC- Pascal CAMPEGGIA- Baptiste PEPIN	<ul style="list-style-type: none">- Marie-Claire GRANGE- Muriel SPADA- Noélia SEGUIN- Stéphane FAVEYRIAL- Mauricette MOINE- Catherine SORGI
Commerce, Artisanat et Entrepreneuriat	Patrimoine Immobilier, Travaux et Aménagements
<ul style="list-style-type: none">- Carl INCORVAIA- Leihla KHEBRARA- Niyazi KARA- Pascal GALONNET- Ludovic CEYTE- Sylvie COLOMBO	<ul style="list-style-type: none">- Patrick BAYET- Niyazi KARA- Pascale DUMAZET- Ludovic MAGALHAES- Pascal CAMPEGGIA- Baptiste PEPIN
Urbanisme, Politique de la Ville, Sécurité et Tranquillité publique	
<ul style="list-style-type: none">- François DRIOL- Nicole BRUEL- Patrick BAYET- Carl INCORVAIA- Pascal CAMPEGGIA- Baptiste PEPIN	

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 janvier 2021

Le Maire,
François DRIOL

